

SAINT-MARCEL

Réunion du Conseil Municipal du 29 Janvier 2018 à 20 h 30

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 janvier 2018, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2017 est adopté par 24 pour et 5 abstentions.

CONSEIL MUNICIPAL

Délégations données au Maire → Le Conseil Municipal a remis à jour les 24 délégations données au Maire jusqu'à la fin de son mandat.

FINANCES

Débat d'orientation budgétaire → Le Conseil Municipal a pris acte des informations présentées dans le rapport, notamment en ce qui concerne :

- Développement introductif (Qu'est-ce qu'un budget d'une collectivité locale – Rappels sur la présentation du budget)
- Le contexte général de l'environnement économique pour 2018 (La situation économique globale – La situation des finances publiques – L'indice de prix des dépenses communales)
- Les nouvelles mesures issues du projet de loi de finances pour 2018 (Budget de l'Etat – La loi de finances initiale pour 2018 et la loi de programmation des finances publiques 2018-2022)
- Situation financière de la commune et projet de budget 2018 (La fiscalité locale – La dette – Le résultat provisoire N-1)
- L'architecture du budget 2018 (La section de fonctionnement et d'investissement)
- Vision prospective des finances et des investissements
- Budgets annexes : Enfance-Famille – ZAC des Fontaines – Aménagement de terrains

Tarifs sortie familiale – Service Enfance Famille → Le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour la sortie familiale du 03 mars 2018, à PRENOVEL.

INTERCOMMUNALITE

LE GRAND CHALON - Bilan d'activité 2016 → L'assemblée a pris acte de ce rapport qui mentionne : Les temps forts du Grand Chalon, le soutien des projets aux communes, les autres politiques menées par le Grand Chalon et les fonctions support.

TRAVAUX COMMUNAUX

Participations communales - Transfert de compétences éclairage public - SYDESL → Le Conseil Municipal a approuvé la réalisation des prestations confiées au SYDESL ainsi que leur montant :

- Création d'une base de données éclairage public, pour un montant de 13 783,50 € HT soit 16 540,20 € TTC,
- Renouvellement systématique des sources, pour un montant de 36 296,55 € HT soit 43 555,86 € TTC,
- Travaux annuels d'exploitation, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public, pour un montant de 12 864,60 € HT soit 15 437,52 € TTC.

URBANISME

Opération façades → Le Conseil Municipal a accepté le renouvellement de la convention pour l'année 2018, avec SOLIHA CENTRE-EST, selon les conditions suivantes : coût annuel de la mission = 1 026,00 € TTC et coût par dossier traité = 442,80 € TTC.

SERVICE CULTUREL

Participation financière Conseil Régional → Depuis plusieurs années, la Région soutient la création artistique et favorise la présence des acteurs culturels sur le territoire. Il a instauré un dispositif d'aide intitulée "Aide aux structures de diffusion et de résidence". La programmation culturelle du "Réservoir" s'inscrit pleinement dans ce dispositif et à ce titre, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Régional à hauteur de 8 460 €.

SERVICE JEUNESSE

Projet "Les Rencontres Jeunesses" – Demande de subvention → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement pour l'action "Les Rencontres Jeunesses" et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Grand Chalons, à hauteur de 3 200,00 €.

Carnets Atouts-Jeunes → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'adhésion à ce dispositif pour l'association "Badminton Club Saint-Marcel" et "Chalons-sur-Saône Canoë Kayak" et a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions avec ces partenaires.

Dispositif "Chantiers Utiles" – Convention → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la Commune de Châtenoy-en-Bresse. L'objectif de celle-ci est d'organiser des "chantiers utiles". Ce dispositif permet à des jeunes de réaliser certains petits travaux en direction d'organismes publics. En retour, ces mêmes jeunes bénéficient d'une aide proportionnelle à leur participation. Cette aide vient en déduction des tarifs des séjours organisés par le service jeunesse. Le montant de la prestation à verser par la Commune Châtenoy-en-Bresse s'élève à 3 544,66 €, à la fin des chantiers jeunes 2018,

PERSONNEL COMMUNAL

Mise en place du régime indemnitaire – R.I.F.S.E.E.P – Adjointes Territoriales du Patrimoine → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'application du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, pour les cadres d'emplois des Adjointes Territoriales du Patrimoine.

Régime Indemnitaire – Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la modification du régime indemnitaire du cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.